

**DEMANDE DE DESTRUCTION DE DOSSIER EN  
JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS**  
(art. 128 Loi sur la justice pénale pour adolescents)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District :  
Localité :  
N<sup>os</sup> de dossiers :

Nom du demandeur	Date de naissance	Année	Mois	Jour	Ind. rég.	N <sup>o</sup> téléphone (maison)
Adresse du demandeur	Code postal	Ind. rég.	N <sup>o</sup> téléphone (travail)	Poste		

demande que le ou les dossiers soient détruits ainsi que les registres et relevés informatisés qui le ou les concernent.

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Signature du demandeur ou de son procureur

**À L'USAGE DU GREFFIER**

Après vérifications du ou des dossiers mentionné(s) ci-haut,

j'autorise la destruction du ou des dossiers ainsi que des registres et relevés informatisés qui le ou les concernent.

je refuse la destruction du ou des dossiers ainsi que des registres et relevés informatisés qui le ou les concernent pour la ou les raisons suivantes :

le délai de l'article 119(2) de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents n'est pas expiré;

condamnation subséquente en matière criminelle;

condamnation subséquente en matière de justice pénale pour les adolescents;

dossier concerné en appel;

autre : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Signature du greffier